



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

durée d'assurance

Question au Gouvernement n° 2336

Texte de la question

RETRAITES DES FEMMES

M. le président. La parole est à Mme Catherine Coutelle, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Catherine Coutelle. Monsieur le Premier ministre, j'associe à ma question ma collègue Pascale Crozon. En 2008, la délégation aux droits des femmes vous alertait, dans un rapport adopté à l'unanimité, sur les retraites des femmes.

De son côté, le Conseil d'orientation des retraites a souligné que les plus pénalisés par vos réformes étaient " les carrières courtes et les bas salaires ", c'est-à-dire les femmes.

M. Patrick Roy. Eh oui !

Mme Catherine Coutelle. En France, alors qu'elles sont massivement présentes sur le marché du travail, les femmes touchent encore une retraite inférieure de 40 % à celle des hommes.

Les raisons en sont connues : des écarts salariaux de 27 %, qui perdurent, des emplois précaires à temps partiel, des interruptions de carrière, et le calcul pour la pension sur les vingt-cinq meilleures années, qui les pénalise très fortement. Or cette réalité, vous semblez l'ignorer, vous ne l'évoquez jamais !

M. Patrick Roy. Hélas !

Mme Catherine Coutelle. Pire, dans votre campagne de communication, vous affirmez que " la pension moyenne d'un retraité est de 1 400 euros par mois. " Pourquoi n'ajoutez-vous pas que la pension moyenne d'une retraitée est de 826 euros par mois et que, pour avoir une pension à taux plein, la moitié des femmes doivent partir à plus de soixante-cinq ans ?

Celles qui nous regardent et nous écoutent sont inquiètes. Les signaux que vous envoyez sont tous négatifs. Par les mesures que vous envisagez, après votre réforme, il faudra qu'elles travaillent jusqu'à soixante-sept, voire soixante-huit ans. Dites-le leur, monsieur le Premier ministre !

Dans le même temps, vous grignotez les droits acquis par les femmes, droits familiaux et conjugaux qui compensent ces inégalités. La majoration pour deux enfants a diminué ; la demi-part fiscale pour les femmes seules a disparu ; la réversion est devenue aléatoire.

Des quatorze engagements du Gouvernement transmis aux partenaires sociaux, aucun ne concerne les femmes. Ce n'est pas la table ronde que vous avez tenue hier qui suffira. Les femmes sont les grandes oubliées. Allez tester les réactions des Françaises !

Monsieur le Premier ministre, je ne vous pose qu'une question : quelles seront les retraites des femmes ?
(*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Madame la députée, nous n'ignorons rien de ce que vous dites, nous n'ignorons rien des difficultés que connaissent les femmes dans notre pays depuis bien longtemps.

M. Maxime Gremetz. À Chantilly, ça m'étonnerait !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Malgré six projets de loi présentés ces vingt dernières années, force est de constater que cette inégalité, notamment en termes de salaire, est toujours une réalité dans notre pays. C'est inacceptable, et le Gouvernement ne l'accepte pas ; nous allons bien évidemment poursuivre le travail

considérable mené sur ce problème.

M. Alain Vidalies. Il est temps !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. La retraite des femmes, comme la retraite d'une manière générale, n'est que le miroir de la carrière ; c'est parce qu'il y a des inégalités dans la carrière qu'il y a des inégalités dans la retraite. Il faut traiter les causes avant les conséquences.

M. Philippe Martin. Vous ne le faites pas !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Les causes, ce sont d'abord les écarts salariaux entre les hommes et les femmes. À niveau de responsabilités égal, les femmes gagnent moins que les hommes. C'est d'une injustice totale, et dans un pays comme le nôtre, dans un pays développé au XXI^e siècle, ça n'est pas acceptable. Nous allons tout faire pour réduire ces écarts.

Par ailleurs, avec la réforme des retraites, nous allons consolider toutes les mesures de solidarité qui consistent à ouvrir des droits supplémentaires de retraite aux femmes, par le fait que nous consolidons les financements. Lorsqu'une femme a des enfants, elle a le droit de s'arrêter, heureusement, et c'est évidemment pris en compte lors de sa retraite. Ce sont là des droits fondamentaux, et nous devons tout faire pour les respecter.

En réalité, c'est en réformant le système de retraite que nous améliorons la situation des femmes. Nous n'en ignorons rien, et le Gouvernement de François Fillon va tout faire pour l'améliorer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. Maxime Gremetz. À Chantilly !

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Coutelle](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2336

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 juin 2010